

# CONSERVATION PARTAGÉE DES DOCUMENTS SONORES EN MIDI-PYRÉNÉES

Décembre 2006 – janvier 2013

## **Chronologie de la réflexion et des premières étapes du projet**

Compilation de comptes rendus de réunions du groupe régional des bibliothécaires musicaux  
et de travaux liés au projet

*Le public de demain a besoin de nous pour comprendre le monde d'aujourd'hui. Si nous voulons être les gardiens de la mémoire, soyons des passeurs de témoins, et nous ne deviendrons pas des gestionnaires de l'oubli.* Noëlle BALLEY, paléographe, responsable de la gestion des collections à la bibliothèque Cujas (Paris)

Juillet 2013

2006 / p. 3 - 4

La mission patrimoniale des secteurs Son des médiathèques

Les objectifs et les atouts d'un plan régional de conservation partagée

Des éléments de contexte au niveau national et au niveau régional

2007 / p. 5 - 8

Le repérage des fonds de documents sonores dans les médiathèques de Midi-Pyrénées

Les axes principaux d'un futur plan de conservation partagée des documents sonores en Midi-Pyrénées

Les premières orientations

2008 / p. 9 - 10

Les axes de conservation retenus et les critères de sélection

Un regard national sur ce projet régional

2009 / p. 11

Le repérage des implications pour un futur plan régional et la suspension des travaux

2011 / p. 12 - 13

La reprise et la réorientation du projet

Des rencontres avec deux bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR), Châlons en Champagne et Nice, et les enseignements à tirer

2012 / p. 14- 15

Une étude de faisabilité pour la mise en place d'un plan de conservation partagée des documents sonores en Midi-Pyrénées

Une sélection d'axes de conservation plus restreinte

2013 / p. 16

Un nouveau comité de pilotage pour la mise en place du plan régional

### **La mission patrimoniale des secteurs Son des médiathèques**

Les établissements des bibliothécaires musicaux de Midi-Pyrénées sont pour l'essentiel des établissements de lecture publique. A l'exception de quelques structures, les documents acquis sont plutôt généralistes et liés à l'évolution du marché de l'édition.

Il existe en Midi-Pyrénées des établissements avec des fonds spécialisés comme la médiathèque de Villefranche de Rouergue (jazz), le conservatoire occitan ou l'association "Cordae La Talvera" à Cordes (musique traditionnelle), et ou des fonds régionaux comme à la BDP de la Haute-Garonne, à la BMVR de Toulouse (et peut-être d'autres encore...).

La somme de ces collections constitue un patrimoine dont la valeur se dessine un peu plus précisément chaque jour, en même temps que se profile l'urgence d'organiser sa survie du fait notamment de la menace qui pèse sur la pérennité des supports physiques.

En effet, la sauvegarde de ce patrimoine repose aujourd'hui entièrement sur le dépôt légal de la BnF, fort lacunaire notamment en ce qui concerne les productions locales ou régionales et les autoproductions. Or, le volume et la diversité des documents appartenant au domaine musical sont tels que, seule, la BnF ne pourra pas en assurer l'archivage et la conservation. C'est pourquoi la question de la sauvegarde de ce patrimoine est susceptible d'intéresser aujourd'hui l'ensemble des bibliothèques.

Si une possibilité de mener une action de conservation partagée voyait le jour, il est certain que nombre de collectionneurs trouveraient là une occasion unique de valoriser leurs propres collections et de contribuer ainsi à enrichir un patrimoine régional tiré de l'oubli.

### **Les objectifs et les atouts d'un plan régional de conservation partagée**

Les plans de conservation partagée permettent de savoir qui conserve quoi et ainsi facilitent la localisation des documents aussi bien pour les professionnels que pour les publics. Il ne s'agit pas d'un simple stockage de documents mais d'une conservation partagée, vivante, accessible au public.

Ces dispositifs font connaître le patrimoine grâce à des opérations de valorisation concertées et partagées.

Ce sont des outils de gestion en réseau des collections associant des établissements de taille et de tutelle différente. Ils favorisent une émulation des politiques d'acquisition et une réflexion sur la conservation et l'élimination.

Les partenaires s'inscrivent dans une opération régionale qui donne de la visibilité à de petites communes ou à de petits établissements, dans une politique de territoires de proximité.

Des collections complètes, localisées et conservées dans de bonnes conditions sont proposées à différents types de publics : jeunes, étudiants, enseignants, professionnels, chercheurs, collectionneurs, autodidactes, nostalgiques, curieux, etc.

Les plans de conservation partagée répondent à des raisons matérielles et intellectuelles :

- désencombrement des rayonnages, réponse au manque de mètres linéaires
- diminution des coûts induits par la conservation
- élimination des documents qui, sans concertation, met en danger le patrimoine en gestation
- organisation des bibliothèques entre elles pour proposer un premier recours proche de l'utilisateur (la BnF a un rôle de dernier recours).

Il y a nécessité d'élaborer une politique documentaire concertée sur un territoire donné (ainsi se développent des plans d'acquisition, d'élimination, de conservation et de valorisation partagées). Il est cependant regrettable que des politiques de conservation partagée ne soient pas définies clairement au niveau national.

### **Des éléments du contexte national**

L'AFAS (Association française des détenteurs de documents sonores et audiovisuels) est une association créée en 1979 à l'initiative de responsables de fonds d'archives sonores ou de phonogrammes inédits ou édités à vocation de recherche, d'études ou d'usage professionnel. Son objectif est avant tout de réunir institutions et personnes qui s'intéressent à la sauvegarde, au traitement et à la communication des documents sonores et audiovisuels inédits ou édités.

En mai 2005, l'AFAS lance l'idée d'un inventaire des disques 78 tours et microsillons dans les collections publiques en France. Cet inventaire répond à la prise de conscience progressive d'un patrimoine sonore, celui d'un siècle d'édition phonographique encore très largement mésestimé en France. *"Pourtant des collections de disques, qui se comptent par dizaines de milliers, existent dans les organismes publics de documentation. L'AFAS estime donc qu'il est temps d'en dresser un panorama et de préparer ensemble "un plan d'action" pour assurer la pérennité physique de ces fonds, en définir ou connaître l'organisation via une information "discographique" rigoureuse et ouverte"*.

Un questionnaire est élaboré pour cet inventaire national. En 2006, une quinzaine de bibliothèques ont retourné le questionnaire. L'AFAS souhaite pouvoir en systématiser la diffusion afin de dresser un panorama le plus précis possible de ce patrimoine.

Le plan national d'action pour le patrimoine écrit et graphique (PAPEG) piloté en Midi-Pyrénées par la DRAC pourrait permettre de prendre en compte aussi (et sous certaines conditions) le patrimoine sonore. L'idée de patrimoine est à mettre en avant. De même que la production locale, la production nationale est susceptible de rentrer dans ce schéma surtout dans un contexte de possible disparition prochaine des supports physiques.

### **Des éléments du contexte régional**

En 2003, à la création de son secteur Coopération entre bibliothèques, le CRL Midi-Pyrénées s'engage dans un plan pluriannuel d'actions de conservation partagée répondant à la demande des professionnels de la région.

Le plan régional de conservation partagée des fonds Jeunesse est mis en place en 2005.

Méthodologie / fonctionnement :

- repérage des collections, recensement des attentes et des besoins
- choix des établissements ressources (ceux qui conservent) et des établissements associés (ceux qui alimentent par leur désherbage les collections conservées)
- convention de partenariat entre ces bibliothèques et le CRL
- logistique générale basée sur un mouvement annuel des collections impliquant les 8 BDP et le CRL.

Sur ce modèle, un plan régional de conservation partagée des périodiques est à l'étude à partir de juin 2005.

En 1992, un pré-inventaire des fonds musicaux anciens (musique imprimée) en Midi-Pyrénées a été réalisé. Des collections de fonds musicaux anciens et de fonds musicaux postérieurs à 1800 avaient alors été repérées dans une quinzaine de bibliothèques publiques de la région.

En 2006, il apparaît nécessaire de faire un inventaire des documents sonores (au moins un repérage) au-delà des collections de fonds anciens. Qui possède des 78 tours ? Des microsillons (45 tours, 33 tours, etc.), des mini-discs enregistrés, des CD, des fonds particuliers ? Cette étape paraît indispensable avant d'envisager de mettre en place un plan régional de conservation partagée des documents sonores.

Il semble également nécessaire de connaître la production locale et régionale et de réfléchir à sa conservation en ayant à l'esprit les lacunes du dépôt légal (de nombreux documents passent à la trappe et notamment les autoproduits).

Avril 2007

## Le repérage des fonds de documents sonores dans les médiathèques de Midi-Pyrénées

Les chiffres :

- 359 questionnaires envoyés, 86 retours soit 24 % de taux de réponses
- près de 600 000 documents sonores repérés dont 80% de CD et presque 44 000 microsillons (17 cm, 25cm, 30 cm et 78 tours)
- 6 fonds particuliers : La Talvera (inclus du collectage inédit) et Les Musicophages - 2 BM ayant reçu des dons importants, orientés jazz : "Fonds Sim Copans" (Souillac dans le Lot) et les collections "Panassié", "Mansion" et "Delord" (Villefranche de Rouergue en Aveyron) - 1 collection de "CD objets" (packaging original et/ou artistique) à la BDP de la Haute-Garonne - 1 projet de fonds "bandas" à Condom dans le Gers
- 20 établissements déclarent un fonds local (mais cette notion est très variable selon les établissements) : 6 pour la musique occitane (les frontières de l'Occitanie n'étant pas toujours définies) - 3 pour la musique de Midi-Pyrénées (tous genres ?) - 1 pour l'orchestre du Capitole - 1 pour la chaîne pyrénéenne (France et Espagne) - 3 (2 BDP + 1 BM) pour leur département (tous genres ?) - 1 pour les autoproduits dans un rayon de 30 km autour de la ville (Graulhet dans le Tarn) - 5 n'indiquent pas de critère.

Si tout le monde s'accorde sur la nécessité de sauvegarder le patrimoine, des questions sont exprimées :

- Quel est-il, ce patrimoine ? Est-il en péril ?
- Que faut-il conserver, selon quels critères ? Tout est-il patrimoine ? Est-ce une question de support, de qualité (subjective), de thématique ?
- Est-ce le rôle des médiathèques de lecture publique d'assurer cette conservation ? Dans quelle mesure, sous quelle forme ?
- Cette conservation doit-elle être partagée ? Au plan régional ?

La volonté de conserver semble parfois motivée par les scrupules du désherbage, sans qu'il y ait forcément la volonté ou les moyens d'assumer cette conservation (en exagérant : « *pourvu qu'un collègue me débarrasse de ces disques, qui sont sans doute très intéressants, mais qui m'embarrassent...* »).

Il apparaît, après examen, qu'une conservation partagée est utile, mais plusieurs points restent en suspens.

### Les supports

Les supports « très anciens » (cylindre, 78 tours) sont liés à un fonds bien particulier (Villefranche de Rouergue) et ne semblent pas pouvoir être concernés.

Les disques vinyles ne sont que rarement inventoriés ; il est donc difficile d'avoir une idée précise sur le contenu (et leur nombre exact). Peut-être un pré-inventaire et une expertise (par qui ?) sont-ils nécessaires pour évaluer ce qui mérite d'être conservé ? Et un gros travail de catalogage reste à faire...

Les cassettes audio peinent à trouver un statut patrimonial. Support fragile, s'il ne concerne que des enregistrements disponibles par ailleurs en vinyles ou CD, a-t-il un intérêt ?

Les CD rejoignent les questionnements sur la dématérialisation de la musique. Faut-il ou non considérer le CD comme un support patrimonial ?

Les documents associés : dans la mesure où la politique de conservation se structurerait autour d'axes précis, doit-on se contenter des documents audio ou intégrer les documents associés (livres, revues, partitions, etc.) pour plus de cohérence ? Le questionnaire n'est pas assez précis sur ces supports pour dégager des pistes, mais il faut les prendre en compte dans la réflexion.

### Les fonds particuliers

Ils sont en nombre réduit (6) et bien identifiés. A moins d'être alimentés par d'autres établissements, leur conservation ne semble pas pouvoir être « partagée ».

### Les fonds locaux

Ils constituent a priori l'échelon le plus évident de conservation en région, mais les critères sont très flous, ne permettant pas pour l'instant une politique cohérente. De plus, le niveau territorial équivalent au « local » (la ville, le département, la région, le « pays », l'Occitanie ?) peut déterminer si la conservation doit être partagée à l'échelle régionale.

Le premier échange autour d'un projet régional de conservation partagée des documents sonores a fait émerger quelques remarques et attentes récurrentes :

- la nécessité de réfléchir sur une triple évolution : évolution des supports, évolution du métier, évolution des publics
- il semble exister deux écoles concernant l'approche de la conservation : celle qui privilégie le support et l'autre le contenu
- un besoin de repérage précis des collections existantes sur le territoire régional a été exprimé : connaître qui possède quoi - pouvoir avoir accès à des catalogues en ligne plus nombreux – avoir des outils de signalement plus performants pour orienter les publics.

Les préoccupations des collègues de la BMVR de Toulouse, compte tenu des taux de rotation de leurs fonds de documents sonores, étaient plutôt centrées autour de l'idée d'urgence de sauvegarde des contenus (voire des supports) qu'inscrites dans la dynamique d'un projet de conservation partagée.

Il est à noter que les mesures de sauvegarde telles que la numérisation d'un fonds peuvent être prises localement sans que cela soit préjudiciable à d'autres mesures liées à la conservation partagée d'autant que la numérisation reste, au moins pour partie, l'une des hypothèses d'avenir de ce plan de conservation.

### **Les axes principaux d'un futur plan de conservation partagée des documents sonores en Midi-Pyrénées**

Les critères de sélection devant présider au choix des documents à intégrer au plan de conservation partagée font partie des axes de réflexion prioritaires.

Certains apparaissent comme évidents : les fonds clos et fonds spécifiques déjà conservés à part. La possibilité que les régions puissent conserver ce qui échappe au dépôt légal est également évoquée<sup>1</sup>. Les remarques faites sur quelques supports suite au repérage évoqué ci-dessus semblent les exclure d'emblée :

- les cassettes audio : support trop fragile, durée de vie trop brève
- les vinyles : nécessité d'un énorme travail préalable d'inventaire puis de catalogage.

Il a été souligné à plusieurs reprises les risques liés au fait que les partitions ne soient plus éditées. Une réflexion spécifique sur ces documents semble nécessaire.

L'architecture du projet d'un point de vue stratégique :

- imaginer dès le départ une notion de complémentarité à l'échelle nationale en lien avec la BnF
- affirmer le bien-fondé d'une conservation à l'échelon régional à articuler à un échelon inter-régional et national
- démarrer une action sans attendre que celle-ci soit commandée par les instances nationales, initier afin de susciter d'autres actions différentes ou complémentaires dans d'autres régions et provoquer ainsi l'intérêt au niveau national.

Autres réflexions d'ordre général :

- faire les acquisitions en prenant déjà en compte le schéma de plan de conservation partagée
- multiplier les contacts en région pour éviter de refaire les mêmes choses en différents endroits
- définir le cadre "régional" ou "local"
- faire appel aux collectionneurs particuliers
- prendre en compte l'évolution vers le numérique, c'est à dire verser les documents sur un serveur commun, possible dans le cadre de la loi DADVSI (droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information).

---

<sup>1</sup> Envisager une articulation forte entre le niveau régional et le dépôt légal à la BnF : les médiathèques de la région, en même temps qu'elles reçoivent ou acquièrent la production locale, seraient un relais d'informations auprès des producteurs locaux, et feraient "remonter" le dépôt légal à la BnF.

### Les premières orientations

Un plan de conservation partagée passe par des opérations s'apparentant à un don, c'est à dire à un transfert de propriété encadré par une convention, document contractuel précisant les modalités dudit transfert essentiellement tourné vers la notion de conservation. Il s'agit de procéder à l'enrichissement d'une collection régionale commune dont la gestion, la maintenance et l'exploitation sont mutualisées.

Ceci s'exprime notamment à travers trois étapes déterminantes :

- l'acquisition (qui peut se faire de façon concertée eu égard au plan régional de conservation)
- l'élimination (des collections des établissements au profit du fonds conservé au plan régional)
- la conservation (décidée d'après une grille de critères préétablis).

A ce titre, une demande consistant à déclarer comme prioritaire la numérisation du fonds de documents sonores de la BMVR de Toulouse a reçu une réponse collective négative pour la simple raison que ce problème spécifique relève d'une politique d'établissement et n'a pas à obérer les moyens mis en œuvre pour l'ensemble des établissements de la région.

La nécessité de dégager des axes de conservation cohérents et raisonnables est affirmée.

#### Les supports vinyles

C'est un fonds clos. Il y a cependant urgence car ce fonds est menacé d'élimination physique dans plusieurs sites pour pallier le manque de place récurrent. Le repérage de début d'année fait apparaître un fonds cumulé d'au moins 43 000 vinyles en Midi-Pyrénées.

Il importe de déterminer le nombre restant après élimination des doublons. Le dédoublement peut être envisagé selon deux niveaux :

- niveau régional
- document à conserver si il existe à la BnF ? (oui, si il est admis que ce fonds puisse représenter en province un relais proche du public et participe à la constitution d'une mémoire collective en région).

Au préalable, il importe de répondre à deux questions : doit-on conserver ce qui est réédité en CD ? Priorité à la sauvegarde du support ou du contenu ?

Cette collection régionale de vinyles ne saura être réellement exploitable qu'après avoir été cataloguée (récupération de notices BnF).

Il y a une forte probabilité de voir se créer un axe Jazz Villefranche de Rouergue (fonds Panassié)/Souillac (fonds Sim Copans).

Nécessité d'approfondir les résultats récoltés grâce à l'enquête de début d'année :

- établir un nouvel état des lieux précisant les aspects quantitatifs et qualitatifs et obtenir une répartition par contenus (genres musicaux)
- définir une échéance avant que la collectivité ne procède à l'élimination physique des documents.

#### Le fonds local

Il est nécessaire de réfléchir d'ores et déjà à l'élaboration d'une grille délimitant dans le temps et dans l'espace les critères sur lesquels s'ancrera la notion de production régionale.

Premières propositions :

- tous les genres de musiques seraient pris en compte sans tri qualitatif
- les différents paramètres (compositeurs, interprètes, éditeurs, paroliers...) restent à déterminer précisément
- le recensement des microlabels pourrait commencer en lien avec les Musicophages, la BDP de la Haute-Garonne, l'association Avant-Mardi...
- les critères : qui ? (de la région, mais né et/ou habitant dans la région ? habitant dans la région au moment de l'enregistrement ? ayant participé à une production de quelqu'un d'autre ?)
- les cassettes audio que nous ne souhaitons pas a priori conserver, devraient l'être aussi pour le fonds local car une partie non négligeable de la production régionale n'existe que sous cette forme.

A titre indicatif, la BDP de la Haute-Garonne collecte depuis sa création la production "départementale" d'après les critères suivants :

- artistes du département ou départements limitrophes au moment où le CD est produit
- axe occitan (textes et musiques) : toute l'Occitanie.

#### La musique de film - la musique contemporaine

Il existe un réel risque de disparition et d'appauvrissement lié à la politique de diffusion de ces documents qui ont une durée de vie extrêmement brève dans les bacs des disquaires.

Pour affiner le projet, création d'un groupe de travail « Plan régional de conservation partagée des documents sonores » constitué de représentants de la BDP de la Haute-Garonne, la BM de Tournefeuille, la BM de Ramonville, la BMVR de Toulouse, la BM de Blagnac et du CRL.



**Les axes de conservation retenus et les critères de sélection**

La priorité sera donnée au sauvetage des supports vinyles.

Un questionnaire est adressé aux détenteurs signalés de supports vinyles. Il devra permettre de répondre aux interrogations suivantes :

- combien de disques
- quantité par genre musical
- dans quel état
- précisions concernant les documents relevant d'un fonds régional.

Les axes de conservation retenus en Midi-Pyrénées devront s'appuyer sur :

**1** - Des établissements possédant des fonds déjà signalés par leur importance ou leur pertinence :

- Jazz (Villefranche de Rouergue – Souillac)
- Fonds régional (BDP de la Haute-Garonne – Fonds local de la BM de Toulouse – Association "La Talvera" – Conservatoire occitan)
- Classique (CNR de Toulouse)
  - o Est-ce la peine de créer un tel fonds en région, cette production étant déjà présente à la BnF ?
  - o Un fonds de compositeurs et interprètes régionaux exclusivement ?

**2** - Des fonds dont la diffusion est, et a toujours été, aléatoire d'où il ressort que leur conservation en quelque lieu que ce soit reste problématique :

- musique contemporaine
- musique de film (partenariat possible avec la Cinémathèque de Toulouse et son unité de conservation).

**AXES RETENUS**

La production régionale  
La musique contemporaine après 1945  
La musique de film  
Le jazz

**Choix N° 1 : La production régionale**

- Régionale au sens de région administrative, somme des départements de Midi-Pyrénées
- Par production on entend :
  - o L'œuvre musicale (compositeurs, interprètes, contexte historique propre à l'œuvre)
  - o L'économie du document sonore (production, édition, diffusion).

Les critères seront envisagés sur un plan général. Les cas particuliers prêtant à discussion seront traités individuellement sans que le traitement dont ils ont fait l'objet ne devienne nécessairement une nouvelle règle.

L'œuvre musicale :

- Le(s) compositeur(s) : né(s) dans la région
- Le(s) interprète(s) : né(s) dans la région
- Contexte :
  - o Répertoire traditionnel de la région (et/ou interprètes régionaux)
  - o Œuvre composée dans la région (ou créée si le contexte le justifie).

L'économie du document sonore :

- Production : enregistré dans la région
- Edition et diffusion : l'œuvre est produite pendant que le siège social ou l'antenne de l'éditeur ou du diffuseur a été établi dans la région.

La question de la place des enregistrements d'associations, orchestres, radios, sociétés savantes, etc. est également posée.

### **Un regard national sur ce projet régional**

*Regard de Pascal CORDEREIX, chef du service des documents sonores au département de l'audiovisuel de la BnF et président de l'AFAS*

Cette expérience de Plan de conservation partagée est pilote et novatrice ; elle n'existe pas ailleurs pour l'instant. De nombreux fonds de documents sonores anciens existent en France, répertoriés ou non, que l'AFAS, pôle associé de la BnF, a commencé à inventorier dans le but de proposer à terme un portail permettant leur repérage. La BnF possède environ 1 million de phonogrammes, idem pour la discothèque de Radio-France ce qui pourrait constituer le socle d'un futur catalogue collectif des différentes collections de 78 tours et microsillons.

La BnF détient les prérogatives liées au dépôt légal (2 exemplaires remis à la BnF dès lors qu'un document est mis à la disposition du public, pour mémoire celui-ci permet de prouver l'antériorité d'une œuvre, notamment en ce qui concerne les autoproduits). Elle centralise celui-ci mais il n'est pas exclu qu'elle puisse fournir un exemplaire en région dans une idée de maillage du territoire sur le modèle de ce qui existe avec l'INA.

La notion de complémentarité vis à vis du dépôt légal, notamment en ce qui concerne les fonds régionaux, intéresse la BnF.

Pascal Cordereix conforte l'idée des bibliothécaires musicaux de Midi-Pyrénées de donner la priorité aux documents vinyles (et évoque celle des cassettes DAT), la notion de contenant revêtant une importance non négligeable. C'est aussi l'occasion de souligner la nécessité d'une prise de conscience de l'utilité d'une "conservation préventive", la numérisation n'étant pas une fin en soi car elle n'est pas une solution pérenne.

Les établissements identifiés actuellement comme pouvant représenter une alternative à la destruction de ces documents sont la BnF et la médiathèque musicale de Paris, (+ la BMVR de Nice ?) ce qui est très peu.

Actuellement la FAMDT (Fédération des associations des musiques et danses traditionnelles) est pôle associé de la BnF pour les documents des associations qu'elle fédère (dont le COMDT). Ce statut se traduit par l'affectation d'un demi-poste de catalogueur à ces fonds ainsi que la mise en place d'un portail OAI. Aujourd'hui, il est possible d'envisager de traiter la numérisation partagée et la pérennisation des fonds numérisés par le biais d'une convention avec la BnF (soit pôle associé, soit convention avec le département audiovisuel) qui pourrait numériser, accorder la consultation dans ses locaux et donner une copie numérisée au fournisseur du document (ex. avec l'orchestre de Paris).

La problématique est sensiblement identique avec la musique imprimée.

La venue de Pascal Cordereix avait un second objectif : l'évaluation de la collection de documents sonores du fonds Sim Copans entreposé à Souillac. Il a clairement affirmé la complémentarité des fonds Delaunay (BnF), Panassié (Villefranche de Rouergue) et Copans (Souillac). Il compte faire une note en ce sens à la direction des pôles associés. Vu l'intérêt porté par la BnF au fonds Sim Copans, l'élus à la Culture de Souillac s'est dit prêt à mettre les moyens nécessaires à la valorisation de ce fonds et notamment un lieu.

**Le repérage des implications pour un futur plan régional**

Chiffres :

- questionnaire envoyé à 72 établissements, 35 réponses (soit 48,6% de taux de réponses)
- 7 établissements pourraient s'engager à conserver
- 19 établissements pourraient être établissements associés
- 3 pourraient faire de la veille (redéfinir ce terme de "veille")
- 23 seraient prêts à signaler leurs doublons.

Remarques générales :

- Le nombre de documents sonores de la production régionale est difficile à comptabiliser (on peut sûrement en déduire qu'ils sont fondus dans une catégorie plus large).
- Le manque d'espace pour les réserves dans les établissements induit que peu d'établissements souhaitent devenir établissements de conservation et peu déclarent avoir déjà mis des documents en réserve sauf des vinyles « stockés ».

- 11 établissements ont des documents sonores en réserve (souvent des vinyles mais aussi des cassettes ou livres-cassettes comme à la BDP de l'Aveyron, des CD à la BM de Rodez).

Documents en réserve : Musique contemporaine dans 3 établissements – Musique de film dans 6 établissements – Jazz/Blues dans 6 établissements – Production régionale dans 6 établissements.

- Une large majorité d'établissements (28 sur 35) indique ne pas avoir une politique de désherbage.

Critères de désherbage déclarés :

1 – Etat du document

2 – Ancienneté – Doublons – Rotation

3 – Cohérence de la collection.

Rythmes de désherbage assez diversifiés : 1 fois par an – en continu – variable (et pour un établissement tous les 2 ans).

Compte tenu des réponses apportées par les établissements en termes d'investissement (notamment stockage), il est envisagé de restreindre, au moins pour un temps, les axes de conservation aux seuls domaines du Jazz-blues et à la production régionale.

**En septembre 2009, le projet est mis en sommeil** faute de propositions de sites d'hébergement pour les collections en conservation.

Février 2011

### La reprise et la réorientation du projet

Après le repérage des fonds de documents sonores en Midi-Pyrénées réalisé en 2007 et après la définition en 2008 d'axes prioritaires pour une future conservation partagée, le projet de plan régional s'est heurté à la difficulté/impossibilité pour les établissements de s'engager à conserver des collections.

Ce constat amène à réorienter la réflexion vers une formule de conservation pensée et organisée collectivement mais centralisée géographiquement.

Le CRL propose de reprendre le dossier et demande à la BMVR de Toulouse d'examiner, en raison de sa vocation régionale, la pertinence de son positionnement comme établissement centralisateur (son projet d'établissement 2012-2016 est à l'étude).

Des rencontres avec les BMVR de Châlons en Champagne et de Nice engagées dans la conservation de documents sonores pourraient faciliter la concrétisation d'un *plan d'action régional de patrimonialisation des fonds sonores* (termes de Pascal Cordereix).

La signature d'une convention cadre 2011-2014 avec la BnF pour un pôle associé régional Midi-Pyrénées est un élément positif supplémentaire pour envisager dans les années à venir des opérations spécifiques aux documents sonores comme la rétroconversion de catalogues, la numérisation de collections (signataires de la convention : Région, DRAC, Ville de Toulouse, Pôle de recherche et d'enseignement supérieur-PRES « Université de Toulouse, CRL).

Mai – juin 2011

### Des rencontres avec deux bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR) : Châlons en Champagne et Nice

La BMVR de Châlons en Champagne ne fait pas de conservation partagée : elle recueille les vinyles. La raison est historique : Châlons en Champagne a la plus ancienne discothèque de Champagne-Ardenne, et la plus grande. Chaque année à peu près jusqu'en juin 2010, la BM a reçu des dons. Il n'y a pas de participation des bibliothèques qui donnent. La BM fait une convention de don avec les bibliothèques qui donnent leurs fonds, mais dans cette convention, aucune mention n'est faite des modalités. Châlons se déplace pour recueillir les vinyles.

Liste des dons depuis 2005 : Troyes, BDP de la Marne (10 000 documents), Sedan (2 000 vinyles, fonds trié et bien traité), Charleville (8 000 documents) et une dizaine de dons de particuliers. La BM de Reims souhaite également ne pas garder ses vinyles, mais les élus souhaitent vendre la collection. La BDP de l'Aube a également 12 000 disques en attente, le CG souhaite les vendre.

En 2011, la BMVR de Châlons en Champagne possède 40 000 vinyles catalogués sur 240 mètres linéaires, 20 000 sont à cataloguer. 3,5 discothécaires traitent ce fonds (total de 2 jours de travail par mois) : manutention, tri - intégration des nouveaux dons - mise en valeur, animations depuis 2006 (exemples : 2 expositions par an dans les vitrines à côté de la ludothèque et une table thématique mensuelle - total de 1 000 documents présentés).

Il y a peu de communication car les collections ne sont, pour l'essentiel, pas référencées et le personnel ne sait pas où et comment les trouver. Tous les fonds non informatisés sont en cours de tri par genre puis par auteur.

Une réflexion est en cours pour intégrer les CD. Les cassettes audio sont exclues.

Les documents sont conservés dans 2 endroits :

- une réserve de conservation, dans laquelle les vinyles inventoriés sont mis en boîte
- une réserve intermédiaire, qui contient les collections en cours de traitement ainsi que les CD qui ne sont plus en accès direct (3 000 CD en accès indirect empruntables / 8 000 CD en libre accès). Un des projets à l'étude est de mettre les vinyles en double dans cette réserve pour qu'ils puissent être prêtés.

La BM conserve un maximum de revues et de livres jeunesse sur la musique.

En termes de valorisation, pour l'instant, ils font de la numérisation de pochettes de vinyles, mais pas de musique. Une fois par mois, un professeur du conservatoire vient faire une animation autour de certains vinyles.

En septembre 2012, le bâtiment va accueillir les archives municipales. Ce transfert aura de grandes répercussions sur la place disponible dans les réserves qui vont accueillir les archives anciennes. De nouvelles réserves vont être mises à disposition dans des bâtiments qui devraient être construits à 1km de la bibliothèque.

La BMVR de Nice ne fait pas de conservation partagée des documents sonores. Il s'agit d'un pôle de conservation du disque. Un projet de pôle associé BnF n'a manifestement jamais vu le jour. Elle possède 150 000 documents sonores (vinyles essentiellement) accessibles sur rendez-vous, mais exclus du prêt (platine pour écouter sur place). Il y a peu de visites et peu de demandes. Le fonds est géré par 2 personnes : un assistant pour le cataloguer et un magasinier, qui n'ont pas pour seule activité la gestion de ce fonds.

Le fonds se compose de :

- leur fonds propre
- le fonds du conservatoire Berlioz à Paris
- des dons, y compris de particuliers, ainsi que des achats effectués à des collectionneurs
- des documents inédits et rares dans tous les genres, mais non reconnaissables, parce qu'une partie du fonds n'est pas encore traitée. 50% du fonds est catalogué.

Aucun axe de conservation n'est défini ; la BM accepte tout.

Les 78 tours en magasin sont au nombre de 16 000, dont une partie provient de l'ancienne Jazzothèque d'un quartier de Nice (la moitié est cataloguée). 30 000 vinyles ont été récupérés de la BM de Marseille (donnés sans inventaire), 10 000 de Martigues.

Un problème d'espace se pose dans les réserves : un silo de conservation pourrait être financé au niveau régional. Pour valoriser ce fonds, des expositions de pochettes sur un thème ou un artiste sont organisées et durent en moyenne 2 mois.

La BMVR de Nice a le projet de faire numériser les vinyles par le CIRM (Centre international de recherches en musique de Nice), structure avec laquelle elle a déjà d'autres partenariats.

### **Les conclusions et enseignements à tirer de ces deux rencontres**

Aucune de ces bibliothèques ne fait de conservation partagée : elles récupèrent des documents qui seraient de toute façon pillonnés ou vendus.

Il n'y pas de personnel vraiment affecté à la gestion de ces fonds, ce qui est un manque : le fonds est traité quand le reste est fait. Afin que la collection soit vivante, il semble indispensable qu'un planning de traitement du fonds soit fait, incluant l'ensemble des personnes chargées de la conservation partagée, et pas seulement le personnel de la bibliothèque qui recueille.

Les documents sont conservés sur place, ce qui est un plus pour les animations et la mise en valeur des collections, mais qui, à terme, pose des problèmes de place.

Conservation des documents sonores = conservation des microsillons et des vinyles ; il n'y a aucun plan de conservation des CD, ou à l'état larvaire.

Un seul lieu de conservation paraît préférable à plusieurs éparpillés sur la région.

Il semble impossible de récupérer des fonds sans aucune liste : même si les collections ne sont pas cataloguées informatiquement (ce qui est très probable), il doit y avoir un recensement des collections données.

Dans l'état actuel des choses, en Midi-Pyrénées, il faudrait un silo de conservation qui permette les visites, afin d'organiser des animations autour de ces collections. Un silo trop loin des bibliothèques, ou trop inaccessible, ferait petit à petit mourir les collections.

Les doubles et triples pourraient peut-être être réintégrés aux collections en prêt.

Concernant les CD, il faudrait engager le même travail de conservation (en partenariat avec la BnF ?), sur les axes déterminés par le groupe BMMP et numériser chaque album car le support lui-même n'a pas une durée de vie assez longue. Sur quel serveur ? Financé par qui ?

Une étude de faisabilité qui détermine les coûts (moyens humains et financiers) doit être la prochaine étape.

Le CRL doit assurer la coordination et le suivi du projet régional de conservation partagée.

Une réunion avec la BnF, la Discothèque des Halles, l'ACIM et les 3 BMVR de Toulouse, Châlons en Champagne et Nice serait nécessaire.

Juin 2012

**Une étude de faisabilité pour la mise en place d'un plan de  
conservation partagée des documents sonores en Midi-Pyrénées**  
(extraits)

*Etude réalisée par Elsa Curbières, étudiante en seconde année d'Information-Communication option Gestion de l'information et du document dans les organisations, en stage à la médiathèque José Cabanis de Toulouse*

L'espace

Les bibliothèques de Villefranche de Rouergue et Souillac disposent d'un peu de place et sont prêtes à accueillir des fonds (correspondants à l'axe Jazz-Blues). Pour la production régionale, l'association Cordae La Talvera vient d'acquérir un local qui sera consacré à la documentation. De même le Centre occitan des musiques et danses traditionnelles est prêt à recevoir pour compléter sa collection spécifique, sous garantie de pouvoir donner les documents ne faisant pas partie de son ressort.

Les autres structures manquent d'espace, mais toutes ne valident pas forcément la création d'un silo qui les dépouillerait de ce qui représente la spécificité de leur fonds, et fait ou pourra faire leur originalité.

Dans l'optique d'un silo à long terme, son emplacement n'a pas vraiment d'importance, tant que l'accessibilité est garantie. Le choix de Toulouse semble judicieux à certains par sa situation centrale dans la région et par ses possibilités d'accès (de ce fait il devra être desservi par le métro, le bus, et/ou le tramway). Dans ce cas, appartiendrait-il à la mairie ? À la BMVR ? À la Région ? Un silo unique pour la région permettrait une gestion unique et claire du plan de conservation. À l'heure actuelle à Toulouse, les bâtiments et les terrains de taille correcte pour ce projet (et desservis) se font rares.

Au terme de l'enquête menée en 2007, il a été décompté 3 km de rayonnages pour l'hébergement des documents pressentis pour la conservation partagée, soit environ 628 m<sup>2</sup> (de documents compacts - sur un même niveau - sans espace). Le prix d'achat du m<sup>2</sup> sur Toulouse et en Haute-Garonne varie actuellement entre 2 500 € et 3 306 €, soit un minimum de 1.570.000 € ou 2.076.168 € pour 628 m<sup>2</sup>. Auquel il faut ajouter les m<sup>2</sup> pour les accès extérieurs (stationnement du personnel, éventuellement du public, des "livraisons"... ) et intérieurs (escaliers, ascenseurs, couloirs, sanitaires, salles hors stockage...), mais également pour l'évolution et l'accroissement des fonds.

Ce projet de conservation partagée dans un silo central tendant quand même à être novateur dans la région, la construction ou la réhabilitation d'un bâtiment pourrait être un coup de projecteur remarquable dans une coopération plus discrète, via par exemple un concours/appel à projet d'architecture.

Le personnel

La "mise en route/en commun", prenant en compte la vérification de l'état, des doublons, du catalogage, de l'indexation... exigera un investissement spécifique de la part de l'ensemble des personnes concernées par cette conservation partagée.

Une partie des documents n'est pas encore cataloguée (manque de temps, de personnel...). D'après les données de 2007 (qui ont forcément évolué), 346,68 journées de 24 heures seraient nécessaires à une personne pour ce travail. L'inventaire doit se faire avant le déplacement des fonds mais se heurte à des problèmes de disponibilités (certaines bibliothèques n'ont clairement pas les moyens de le faire). Deux possibilités : des personnes du réseau viennent en renfort durant cette période ou des personnes sont engagées pour l'occasion.

Le rôle du CRL qui assurera la coordination et le suivi va être fondamental, puisque ce n'est pas uniquement la conservation qui est partagée, c'est aussi la gestion de cette conservation.

La valorisation

Les actions de valorisation pourront être pensées collectivement (comme *Chemin faisant* pour la littérature jeunesse), l'impact financier pourra alors être divisé entre les différents participants. Les idées et les projets individuels ne doivent pas être mis à l'index pour autant.

La numérisation

Quels en seront les critères prioritaires ? Autoproduction, documents jamais réédités ? Pour une consultation sur place (avec les droits) ? Une mise à disposition en ligne ? Où ? Pour quels publics ?

Étant donné que les procédés de numérisation ne cessent d'évoluer, il peut être judicieux de garder les doublons en bon état puisqu'ils assurent un accès au contenu. Ils pourront également servir si un jour une écoute (sur de bons appareils) sur place ou un prêt sont envisagés, en accord avec la loi.

Certains établissements n'ont pas attendu de plan régional et ont commencé la numérisation des documents qui leur paraissaient importants ou bien ont trouvé des financements, ou des personnes intéressées pour le faire.

Une numérisation « déparagée » est donc déjà en place, une numérisation partagée permettrait de regrouper les moyens et de s'accorder sur un bon niveau.

Octobre 2012

### Une sélection d'axes de conservation plus restreinte

Le CRL a discuté avec la Région (DCAV – Georges Mira) pour tenter de résoudre le problème de l'hébergement des collections en conservation partagée. Deux pistes sont proposées mais peu crédibles à court terme :

- demander un budget d'investissement sur l'équipement (lieu de conservation centralisé) sur un plan pluriannuel et tâcher d'y intéresser Toulouse métropole (?)
- recourir au fonds régional d'intervention qui permet de subventionner (à hauteur de 30% maximum) des travaux d'équipement simples.

**2 axes sont finalement retenus**

**La production régionale**

**Jazz / blues**

A l'occasion de l'inspection de la BMVR de Toulouse, le projet de conservation partagée a été présenté et l'IGB (Inspection générale des bibliothèques) a soutenu ce projet auprès des élus.

Le projet de collecter le fonds de conservation partagée des documents sonores en Midi-Pyrénées est désormais validé par la Ville et la direction de la BMVR. Il sera centré sur l'axe des musiques régionales suivant les critères définis lors de la première phase du projet et concernera les supports vinyles, CD, partitions, livres, périodiques et supports magnétiques. Les supports magnétiques pourront être rapidement numérisés, l'infrastructure mise en place à la médiathèque José Cabanis dans le cadre du plan de numérisation étant à ce jour parfaitement opérationnelle.

L'ensemble de ces collections pourrait être conservé dans un lieu spécifique : les locaux actuels des archives municipales de Toulouse qui devraient déménager d'ici quelque temps.

L'axe Jazz sera récupéré par les médiathèques de Villefranche de Rouergue et Souillac, sans compter que Marciac souhaite démarrer un projet de collectage des archives du festival, éventuellement en lien avec les AD (Archives départementales) du Gers.

Les "laissés pour compte"

Pour la musique contemporaine, des contacts seront pris pour explorer la piste CDMC (Centre de documentation de la musique contemporaine) à Paris. La médiathèque François Truffaut pourrait de même être sondée pour la musique de film.

Il serait souhaitable d'alerter la profession sur l'édition discographique dans le domaine de la musique de chambre qui connaît les mêmes difficultés que les deux axes précédents.

janvier 2013

## Un nouveau comité de pilotage pour la mise en place du plan régional

Invités à la réunion du 15 janvier 2013 au CRL :

- Jean - Christophe Maillard (coordonnateur de l'inventaire de la musique imprimée en Midi-Pyrénées en 1992)
- Daniel Loddo / Cordae La Talvera (81)
- Patrick Brugel / BM Villefranche de Rouergue (12) = excusé
- Geneviève Bouyjou et Valérie Marzin / Souillac (46) = excusées
- Chantal Atlani / L'Astrada Marciac (32)
- Marigeorges Allabert / AD du Gers (32)

Et le groupe de travail CRL : Pierre Rebuffet / BM Blagnac (excusé) – Pascal Franc / BM Ramonville (excusé) – Marie Sègues-Roudil / BM Tournefeuille – Coline Renaudin et Amandine Minnard / BMVR Toulouse – Elodie Mitaine et Christine Desplébains / CRL

Cordae La Talvera : fonds sonore et écrit, collectage – la BDP 31 lui a versé une collection de vinyles de musique occitane et musiques du monde – il pourrait se positionner sur un segment de la production régionale – travaille avec le COMDT (à inviter : fait du collectage plutôt en Gascogne) et va rentrer dans le pôle associé BnF (FAMDT) ; ses compétences comme celles du COMDT relèvent des musiques traditionnelles – Daniel Oddo a réalisé un rapport sur les archives sonores en France et a écrit « L'épopée du rock noir ».

Astrada : projet d'un pôle Mémoire de Marciac (archives du festival *Jazz in Marciac* qui a 35 ans en 2013 – vinyles – photos – archives) avec projet de convention de dépôt momentané avec les AD du Gers à Auch et recrutement en CDD par l'association d'un(e) archiviste qui travaillerait sur ce fonds – projet d'un centre culturel dans 5 ans avec médiathèque, centre de ressources et l'Astrada.

Villefranche de Rouergue : Fonds Hugues Panassié

Souillac : Fonds Sim Copans

BU Mirail : Fonds Pincherle (Marc Pincherle, musicologue : partitions, ouvrages, dossiers de presse, programmes de spectacles)

Le CRL fait un rappel des séquences de réflexion et de travail avec le groupe régional des bibliothécaires musicaux et rappelle que la région Midi-Pyrénées serait la 1<sup>ère</sup> à mettre en place un plan de ce type.

Il est précisé que ce projet concernera dans un premier temps les documents sonores (vinyles, CD) des établissements documentaires de la région puis sera élargi à d'autres partenaires (comme les festivals, les ADDA, les AD, les conservatoires de musique, etc.). L'attention est attirée sur le fait que beaucoup d'inédits de musique régionale ont été enregistrés sur cassettes.

La question d'un lieu de dépôt des enregistrements de concerts est posée : à Périgord ?

La numérisation des collections est également évoquée (base de données pour accéder à des liens ? – veiller aux problèmes de droit).

### Priorités :

- donner la priorité à ce qui est unique en région – exemples : le catalogue Revolum – disques de Xavier Darasse – à ce qui est patrimonial
- faire le tri et l'inventaire des vinyles (à demander aux bibliothèques qui possèdent ces fonds) – recrutement de stagiaires en duos pour faire des listes des documents

**La constitution d'un comité de pilotage** avec les invités à cette réunion et le COMDT est décidée. La prochaine réunion se déroulera à Toulouse (envisager les suivantes à Villefranche de Rouergue, Cordes ou Souillac et inviter Pascal Cordereix de la BnF à l'une d'entre elles).